

UFR Arts et sciences humaines

Directeur administratif

Fabrice BLANC

tél. 04 76 82 73 52

fabrice.blanc@univ-grenoble-alpes.fr

Assistante de direction

Nadège ROSELLI

tél. 04 76 82 73 63

Nadege.roselli@univ-grenoble-alpes.fr

Relevé de conclusions

Séance du conseil d'UFR du lundi 16 novembre 2020 – 14h00 (à distance).

Conseil plénier :

- Installation du nouveau conseil d'UFR
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
- Questions diverses

Membres élus du Conseil (*présents ou procuration ci-dessous / surlignage en grisé si excusés ou absents*) :

Représentant.e.s des enseignant.e.s-chercheur.se.s et enseignant.e.s :

TADDEI I. – PR histoire

PERRIN D. – PR philosophie

DALMASSO A. – PR histoire (arrivée en cours de séance)

MATHIEU Nicolas – PR histoire

BARREIRO-LOPEZ Paula – PR histoire de l'art

SALTEL Philippe – PR philosophie

BEAULANDE-BARRAUD Véronique – PR histoire

WREDE Martin – PR histoire

CIAVALDINI-RIVIERE Laurence – PR histoire de l'art

Réuni.e.s pour défendre l'enseignement, la recherche et l'administration à l'UFR ARSH :

COULOMB Clarisse – MCF histoire

LONG Xavier – MCF géographie

DEMEILLIEZ Marie – MCF musicologie

MONTEGRE Gilles – MCF histoire

FELLAGUE-CHEBRA Djamila – MCF histoire de l'art

A l'ARSH comme ailleurs, défense du service public de l'ESR :

PEAUD Laura – MCF géographie

BOCCON-GIBOD Thomas – MCF philosophie

SCHNEIDER Marlen – MCF histoire de l'art

PARTIN Tanguy – PRAG anglais

Représentantes des personnels administratif et techniques

SOUCHON Agnès – centre de ressources

DELHOTEL Isabelle – scolarité

BLANC-GONNET Johanne – scolarité

DELANNOY Enya – scolarité

Représentant.e.s des étudiant.e.s (titulaire – suppléant.e) :

Pour une UFR ARSH écolo, solidaire, ouverte à tou.t.e.s (UNEF – UEG – SESLG) :

BECKER Antonin – LATASSE Quentin
DELACOUR Charlène – GAZET Claire
TROUSSIER Mickael – ANGELIER Cédric
MARTEL Chloé – WICKER Colline
DOULAT Léonce – PRICOT Basile
VASSAL Nina – FREMONT Lorène

Bouge ton ARSH :

PUYGRENIER Raphaël – BOUCARD Lilian
DURANT Leslie – CHAPLAIN Emma

Personnalités extérieures à l'UGA, membres du conseil d'UFR (non encore nommées) :

Conseil département de l'Isère :

Ville de Grenoble :

Conservatoire de Grenoble :

Bibliothèques municipales de Grenoble :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble :

Librairie Le Square :

Personnalité extérieure :

Personnalité extérieure :

.....
Conseil plénier de l'UFR ARSH – 16/11/2020

Document : diaporama présenté par la direction de l'UFR

Installation du nouveau conseil de l'UFR ARSH (cf. document) :

Les élections étaient initialement prévues en avril 2020 : le renouvellement du conseil d'UFR a finalement eu lieu du 3 au 5 novembre par vote électronique et a permis d'élire 9 représentant.e.s du collège A (Professeurs d'université), 9 représentant.e.s du collège B (Maîtres.ses de conférence et autres enseignant.e.s), 4 représentant.e.s du collège C (personnels administratifs et techniques), 8 représentant.e.s du collège D (étudiant.e.s) ainsi que 8 suppléant.es (les suppléants ne sont prévus que pour les étudiant.e.s par les statuts de l'UFR dans le cadre du code de l'éducation).

Les membres du conseil d'UFR qui siégeront au conseil de la CSPM H3S ont également été élu.e.s à cette occasion : Collège A : Ilaria TADDEI / Denis PERRIN - Collège B : Clarisse COULOMB / Laura PEAUD - Collège C : Agnès SOUCHON - Collège D : Antonin BECKER (suppléante : Charlène DELACOUR).

Le conseil de l'UFR ARSH, élu pour 4 ans siégera de 2020 à 2024. Le collège des étudiants sera renouvelé en principe dans 2 ans. Le directeur d'UFR rappelle que le mandat de la direction d'UFR est de 5 ans (de sept. 18 à sept. 23) et ne coïncide pas avec l'élection du conseil. Le document en annexe présente l'ensemble des personnels et étudiant.e.s élu.e.s pour représenter les personnels et usager.e.s de l'UFR.

Les invité.e.s permanent.e.s sont : le directeur administratif de composante, les directeurs et directrices des départements de formation, le directeur des études, la responsable du service de scolarité ainsi que la responsable du centre de ressources.

Membres extérieurs à l'université au sein du conseil : des courriers vont être envoyés aux 6 institutions représentées (les statuts de l'UFR prévoient que le conseil départemental de l'Isère, la ville de Grenoble, le conservatoire, les bibliothèques municipales, la chambre de commerce et d'industrie et la librairie Le Square désignent un.e représentant.e) afin de confirmer ou renouveler la présence de leur représentant.e.

Question soumise au vote : personnalités extérieures

2 personnalités extérieures sont proposées « à titre personnel » par les membres du conseil d'UFR. Le document en annexe présente les noms des membres actuels et les nouvelles propositions (la proposition d'inclure un.e représentant.e des doctorant.es contractuel.le.s, impliquées au sein des formations de l'UFR, n'a pu être retenue car les personnalités doivent être extérieures à l'UGA).

- La proposition de contacter Olivier COGNE (musée Dauphinois) et Anne EYSSIDIEUX (enseignante en classe préparatoire au Lycée Champollion et présidente de la société alpine de philosophie) est adoptée à l'unanimité.

Demande à la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) de basculement en MCCC (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences) « covid » :

Le directeur d'UFR et le directeur des études font un point sur l'enquête « précarité numérique » et besoin de matériel informatique (carte sim avec Go d'internet / matériel informatique). La distribution est en cours, mais toutes les situations ne peuvent être prises en compte (problèmes avec les opérateurs pour des zones mal couvertes, vérification du besoin, etc.).

Remarques :

- (élu étudiant) : inquiétude pour l'égalité des étudiants pour l'accès aux cours et examens

- (élue enseignante) : sentiment de démotivation assez largement partagé au sein des étudiant.e.s avec la difficulté de suivre l'ensemble des cours par zoom.

Il est rappelé que le bâtiment ARSH est ouvert et la bibliothèque accessible le lundi, le mardi et le jeudi (sur rendez-vous). Les BU sont également ouvertes et des salles sont prévues pour accueillir sur rendez-vous des étudiants qui en auraient besoin. Les situations particulières doivent être bien signalées aux enseignants. Il est bien sûr reconnu que les conditions d'enseignement sont dégradées et que les équipes pédagogiques s'efforcent de rendre le dispositif aussi « vivant » ou « vivable » que possible, avec des disparités inévitables (non nécessairement imputables au distanciel). Certains cours, associés à des travaux « pratiques » ont pu se maintenir en présentiel dans des bâtiments de l'UGA. Les stages sont maintenus dans la mesure où le respect du protocole sanitaire est assuré.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences adaptées aux conditions sanitaires ont été adoptées par le conseil d'UFR le 21 septembre 2020.

Question soumise au vote : amendements aux MCCC « covid » (document) :

Plusieurs propositions d'amendements sont déposées par la liste étudiante UNEF (document 3). Etude des points et discussion.

Abstentions : 4 – Contre 19 – Pour : 6

- Ces propositions ne sont pas adoptées par le conseil d'UFR.

Question soumise au vote : modifications MCCC « covid »

En séance, le département de musicologie et les responsables de la licence SHA présentent quelques modifications :

L2 et L3 musicologie semestre 1 : direction de chœur et projet tuteuré passent de neutralisation en contrôle continu 100%

L1 musicologie semestre 1 : écriture passe à 50% CC et % DM

L3 SHA semestre 1 : économie Examen terminal DM 100%

- Modifications adoptées à l'unanimité.

Question soumise au vote : demande de basculement en MCCC « covid »

Le conseil de l'UFR ARSH demande à la CFVU de basculer en MCCC « covid » pour le premier semestre de l'année universitaire 2020-2021 au regard des incertitudes liées à la situation sanitaire.

- Cette demande est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Questions diverses :

Actualité : Loi de programmation de la recherche

Le directeur d'UFR informe le conseil d'UFR de l'envoi d'une lettre par le Président de l'UGA aux député.es. de l'Isère.

Question soumise au vote : motion présentée par UNEF-TACLE UEG Solidaires (document)

- Cette motion est adoptée à l'unanimité.



Conseil de l'UFR ARSH

16 novembre 2020

Installation du nouveau conseil de l'UFR ARSH

2020-2024

Présentation du nouveau conseil de l'UFR ARSH

Collège A : Professeurs des universités

Sont élus :

LISTE	Sièges	Noms
Collège A ARSH	9	– Ilaria TADDEI – Denis PERRIN CSPM – Anne DALMASSO – Nicolas MATHIEU – Paula BARREIRO LOPEZ – Philippe SALTEL – Véronique BEAULANDE-BARRAUD – Martin WREDE – Laurence RIVIERE

Présentation du nouveau conseil de l'UFR ARSH
Collège B : autres enseignants-chercheurs, enseignants

Sont élus :

LISTES	Sièges	Noms
Réuni.e.s pour défendre l'enseignement, la recherche et l'administration à l'UFR des Arsh	5	– Clarisse COULOMB CSPM – Xavier LONG – Marie DEMEILLIEZ – Gilles MONTEGRE – Djamila FELLAGUE-CHEBRA
A l'ARSH comme ailleurs, défense du service public de l'ESR	4	– Laura PEAUD CSPM – Thomas BOCCON-GIBOD – Marlen SCHNEIDER – Tanguy MARTIN

Présentation du nouveau conseil de l'UFR ARSH

Collège C : personnels administratifs

Sont élus :

LISTE	Sièges	Noms
ARSH Administration	4	– Agnès SOUCHON – Isabelle DELHOTEL – Johanne BLANC-GONNET – Enya DELANNOY CSPM

Présentation du nouveau conseil de l'UFR ARSH

Collège D : usagers

Sont élus :

LISTES	Sièges	Titulaires	Suppléants
Pour une UFR ARSH écolo, solidaire, ouverte à tou.t.e.s	6	CSPM 1. Antonin BECKER 2. Charlene DELACOUR 3. Mickael TROUSSIER 4. Chloé MARTEL 5. Léonce DOULAT 6. Nina VASSAL	1. Quentin LATASSE 2. Claire GAZET 3. Cédric ANGELIER 4. Colline WICKER 5. Basile PRICOT 6. Lorène FREMONT
Bouge ton ARSH	2	1. Raphael PUYGRENIER 2. Leslie DURANT	1. Lilian BOUCARD 2. Emma CHAPLAIN

Présentation du nouveau conseil de l'UFR ARSH

La direction de l'UFR

- Directeur, avec voix délibérative : K. Sutton
- Directrice adjointe, sans voix délibérative sauf lorsqu'elle représente le directeur : A. Nuq

Les personnalités invitées

- Directeur des études
- Directeur.rice.s des départements
- Responsables de filières
- Directeur.rices.s de laboratoire

Présentation du nouveau conseil de l'UFR ARSH

Les personnalités invitées - départements

Département	Direction	Resp. filière
Histoire	Naima Ghermani Marie-Claire Ferries	L : N Ghermani/MC Ferries M : A Dalmasso/G Bertrand M Parcours bib : A Bérroujon Prépa agreg : C. Coulomb
Géographie	Laura Péaud	L SHA : L Péaud MEEF : K Sutton
Histoire de l'art	Guillaume Cassegrain Marlen Schneider	L : G Cassegrain M : L Rivière/M Schneider
Philosophie	Philippe Saltel	L : P Saltel M : I Römer Prépa concours : T Boccon-Gibod
Musicologie	Elise Petit Yves Rassendren	L : E Petit/Y Rassendren MEEF : M Frinault

Présentation du nouveau conseil de l'UFR ARSH

Les personnalités invitées - laboratoires

Laboratoire	Direction
IPHIG	Denis Perrin
LARHRA	Anne-Marie Granet Abisset
LUHCIE	Ilaria Taddei

Membre extérieurs du nouveau conseil de l'UFR ARSH

Personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes

- Les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes :

Les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes, se répartissent de la façon suivante :

- 1 représentant du Conseil départemental de l'Isère,
- 1 représentant de la Ville de Grenoble

CT/institution/organisme	Mandat 2016-2020	Mandat 2020-2024 (proposition)
Conseil départemental 38	H. Viallet	1/ Archives H. Viallet ? 2/ Musée Dauphinois O. Cogne ?
Ville de Grenoble	M. Jullian	Laissé à appréciation de la structure/élus à la culture. Olivier Bertrand ? Animateur journées des tuiles.
Conservatoire de Grenoble	N. Markarian	Dir des études : Thomas Fresneau ? thomas.fresneau@conservatoire-grenoble.fr
Bibliothèques municipales	S. Marchand	Isabelle Westeel Dir des bibs Gre. Ancienne dir BU Lille
CCI de Grenoble	P. Saunier-Plumaz	Laissé à appréciation de la structure
Librairie Le Square	N. Trigeassou	Laissé à appréciation de la structure

Membre extérieurs du nouveau conseil de l'UFR ARSH

Personnalités extérieures désignées à titre personnel

- Les personnalités extérieures désignées à titre personnel :

Les 2 personnalités désignées à titre personnel sont élues par les membres du conseil de l'UFR à la majorité des suffrages exprimés. Le choix de ces personnalités doit tenir compte de la répartition par sexe des personnes désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes. Le (la) directeur(trice) de la composante peut procéder à un appel à candidature pour les personnalités extérieures désignées à titre personnel 15 jours avant la fin du mandat en cours des membres du conseil.

Mandat 2016-2020 : A. Chevalier, Musée de la Révolution de Vizille

Mandat 2020-2024 : proposition

- **Olivier Cogne**, Musée Dauphinois
- **Anne Eyssidieux** en HK et K à Champollion, également présidente de la société alpine de philo. Si décline Marianne Guérin qui s'occupe de la APHG Acad Grenoble

Demande à la CFVU de basculement en « MCCC Covid »

Organisation des activités de l'UFR durant ce confinement

- Bâtiment ouvert les lundis, mardis et jeudis, 8h-18h
- Bibliothèque ouverte les mêmes jours, 9h-17h, accessible sur rendez-vous
- Toutes les activités d'enseignement à distance, à l'exception de :
 - Activités pratiques musicologie L2 et 3.
Emplois du temps réorganisés pour que ces activités tiennent sur une unique journée pour un groupe donné
 - Atelier SHA L3
- Stages maintenus
- Des espaces de travail accessibles aux étudiants de l'ARSH, sur réservation
 - BU DL, JF et médecine (y compris postes informatiques)
 - Amphi 2 Stendhal (connexion wifi)
 - Salle LSK Stendhal (salle informatique)

« MCCC Covid »

- MCCC votées en conseil d'UFR le 21 septembre 2020
- Modalités choisies : *voir demandes de modifications adoptées en séance diapo 15*
 - Devoirs maisons à distance
 - Questionnaires en ligne à distance
 - Neutralisations très ponctuelles
 - Contrôle continu intégral
- Sujet à l'ordre du jour de la CFVU du 19 novembre 2020
- Propositions d'amendements des RDE formulées par la liste UNEF-TACLE. *Rejetées*
- Résolution soumise au vote du conseil d'UFR :
Le conseil de l'UFR ARSH demande à la CFVU de basculer en MCCC Covid pour le premier semestre de l'année universitaire 2020-2021
au regard des incertitudes liées à la situation sanitaire

« MCCC Covid »

Demande modification « MCCC Covid » Musicologie

L2 et L3 musicologie S1

- Direction de chœur
- Projet tuteuré

De neutralisation en CC 100%

L1 écriture S1

- 50% CC 50% ET DM

SHA

L3 S1 économie

- ET DM 100%

Questions diverses

Proposition motion déposée par UNEF-TACLE UEG Solidaires

Adoptée à l'unanimité par le conseil de l'UFR ARSH réuni le 16 novembre 2020

Réunis.es ce lundi 16 novembre, les élus.es au conseil de l'UFR ARSH expriment leur inquiétude face à la remise en cause du statut des enseignants.es-chercheurs.euses induite par le projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR), finalisé dans sa rédaction en Commission Mixte Paritaire ce lundi 9 novembre.

En outre, nous exprimons notre profonde appréhension vis à vis de l'amendement 147 qui sanctionne de 1 à 3 ans d'emprisonnement et de 7 500€ à 45 000€ d'amende le fait « *de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être habilité [...] dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* ».

Nous rappelons notre attachement à la « *liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels* », garantie par l'article L811-1 du Code de l'Éducation et considérons que son exercice ne saurait donner lieu à des poursuites judiciaires et/ou disciplinaires.

Proposition d'amendement aux règlements des études
dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19

16 novembre 2020

Au vu de la situation particulière et des fortes inégalités induite par la crise sanitaire, le conseil d'UFR de l'ARSH adapte les modalités d'études et d'examen afin de garantir au maximum le respect du principe d'égalité entre les étudiants.es

Les règlements des études des 5 mentions de licences et des trois mentions de master sont amendés tels que suit :

1 – À l'avant-dernier alinéa du paragraphe 3 (Stage) de l'article 3 (Composition des enseignement) du titre II est ajouté la phrase suivante :

« Au vu des circonstances exceptionnelles créées par l'épidémie de covid-19, il est également possible de valider, au titre d'un stage, un rendu écrit relatif aux compétences visées par l'expérience du stage. »

2 – À l'article 4 relatif à l'assiduité aux enseignements, le passage « Au-delà de 2 absences non justifiées, la note de 0/20 sera attribuée. » est remplacé par la phrase suivante :

« Étant donné l'accès aux ressources informatiques inégalitaire, que de nombreux étudiants ne possèdent pas les équipements nécessaires et se trouvent actuellement en situation de fracture numérique et/ou sanitaire, les absences au cours à distances sont réputés justifiées. »

3 – À l'article 6 du titre IV est ajouté la phrase suivante :

« Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, du passage aux cours à distance, et des inégalités que ces adaptations révèlent entre les étudiants de l'université, certains ne disposant pas ou de peu d'accès à internet, le conseil d'UFR affirme que seuls des travaux pour lesquels l'étudiant dispose d'un délai d'une semaine minimum seront acceptés dans la note finale. »

4 – À l'article 7 du titre IV sont ajoutés les passages suivants :

« Étant donné la situation exceptionnelle que les étudiants et l'Université Grenoble Alpes ont rencontré, et rencontrent encore, le conseil d'UFR ARSH décide d'adopter des mesures toutes aussi exceptionnelles en annulant les défaillances de tous ses étudiants afin de ne pas les plonger dans des difficultés - qui peuvent être financières pour les boursiers notamment - supplémentaires. Toute notion de « défaillance » sera supprimée et remplacée par une dispense de l'UE ou élément concerné. »

« Seules les notes supérieures à 10 obtenues par le biais de ces travaux seront intégrées à la note finale. Des dispenses devront être accordées pour les notes inférieures à 10/20. Les jurys sont autorisés, selon leurs prérogatives habituelles, à accorder des points supplémentaires pour répondre à la situation exceptionnelle. Les étudiants pourront demander à faire indiquer sur leur relevé de notes les moyennes obtenues dans les matières dispensées. Dans le cas où l'étudiant demande à ce que les notes dispensées figurent sur le relevé de notes officiel, la moyenne du semestre reste calculée à partir des notes supérieures à la moyenne, comme pour l'ensemble des étudiants. »

Réunis.es ce lundi 16 novembre, les élus.es au conseil de l'UFR ARSH expriment leur inquiétude face à la remise en cause du statut des enseignants.es-chercheurs.euses induite par le projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR), finalisé dans sa rédaction en Commission Mixte Paritaire ce lundi 9 novembre.

En outre, nous exprimons notre profonde appréhension vis à vis de l'amendement 147 qui sanctionne de 1 à 3 ans d'emprisonnement et de 7 500€ à 45 000€ d'amende le fait « *de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être habilité [...] dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* ».

Nous rappelons notre attachement à la « *liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels* », garantie par l'article L811-1 du Code de l'Éducation et considérons que son exercice ne saurait donner lieu à des poursuites judiciaires et/ou disciplinaires.